



Commune d'Onhaye

Traversée d'Onhaye / rue Abbé Hector Dujardin

Typologie : Axe structurant en centre villageois

Cas représentatif des défis suivants :

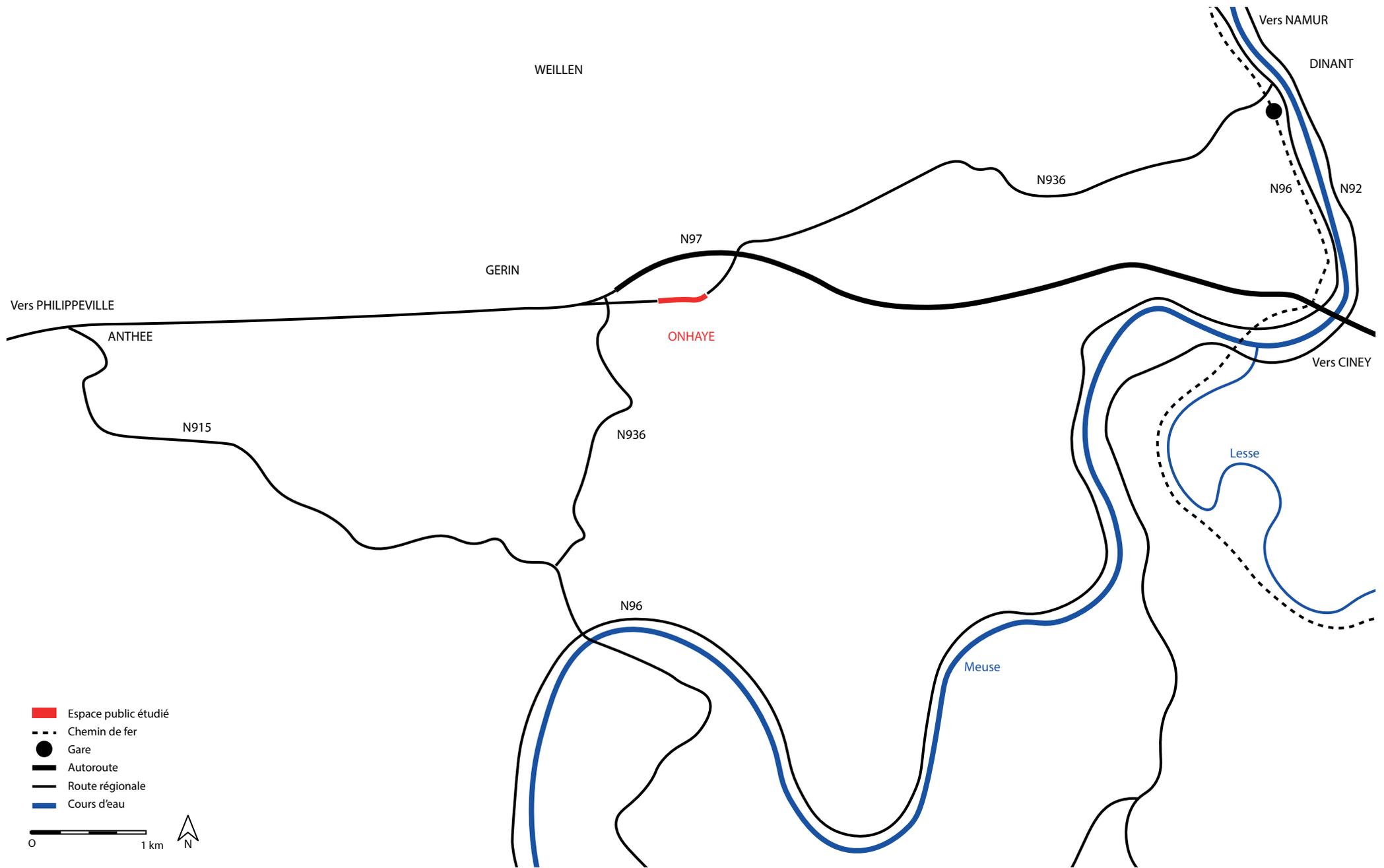
- Convivialité :
 - Facteurs physiques, espaces perçus, espaces vécus
- Sécurité :
 - Facteurs de sécurité / d'insécurité liés à l'aménagement, au perçu et vécu
- Qualité :
 - Aspects structurels de l'aménagement
 - Aspects liés au bien-être
- Opportunités et freins au processus :
 - Identification des besoins et définition du programme
 - Approche sectorielle et transversalité
 - Culture de l'espace public

Justification du choix :

- Reconfiguration globale d'un axe structurant traversant un village, pensé de 'façade à façade'
- Efficacité du portage de projet
- Approche multidisciplinaire exemplaire de l'auteur de projet



I. Contextualisation



Onhaye - Localisation

1. Localisation

Onhaye est une commune rurale située dans la province de Namur, comptant 3.201 habitants (au 01.01.18) répartis dans 7 entités villageoises à caractère agricole.

L'espace public étudié concerne en un tronçon de la N936, la rue Abbé Hector Dujardin. Historiquement, la N97 reliait Dinant à Philippeville en passant par Onhaye. Cette route a été déviée dans les années 70 par une voie rapide faisant office de contournement. A la fin des années 90, la rue Abbé Hector Dujardin a été cédée par la Région wallonne à la Commune, ce qui a permis à celle-ci d'envisager son réaménagement.

2. Typologie

La rue Abbé Hector Dujardin est un axe structurant en centre villageois. Elle assure la traversée d'agglomération et la desserte des activités locales.

3. Morphologie du tissu bâti

La rue Abbé Hector Dujardin est bordée par un **bâti de type villageois**, continu et semi-continu, de gabarit majoritairement bas (R+1). Les bâtiments sont implantés sur l'alignement ou en recul, formant un cadre bâti structuré.

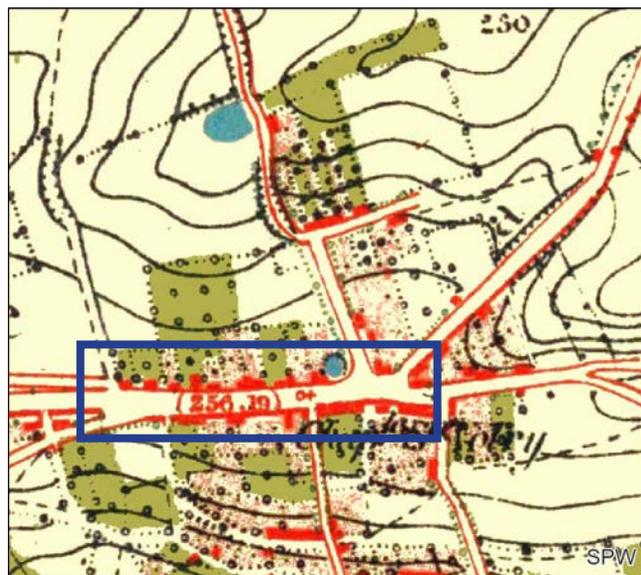




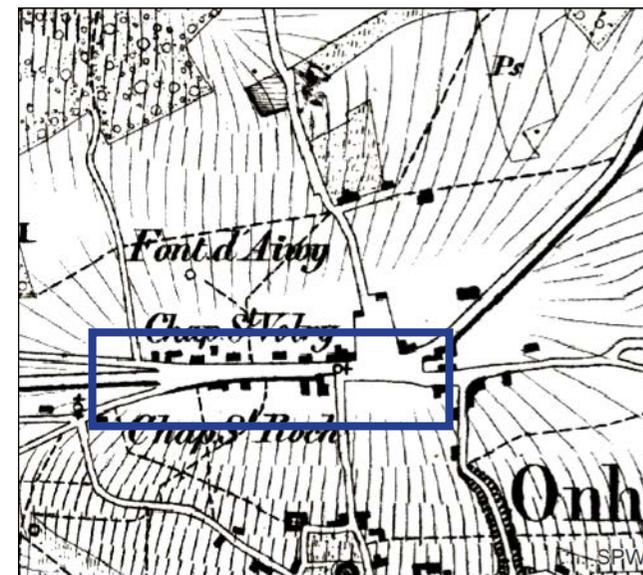
Onhaye - Réseaux



1777 - Carte Ferraris



1865 - Carte du dépôt de la guerre



1850 - Carte Vandermaelen

4. Morphogenèse

Les différentes cartes historiques ci-contre montrent que les tracés des voiries d'Onhaye ont peu évolué au fil du temps. La chaussée reliant Dinant à Philippeville, actuelle rue Abbé Hector Dujardin, apparaît déjà comme axe majeur en 1777.

A noter : la création de la voirie de contournement d'Onhaye dans les années 1970.



1971 - Orthophoto

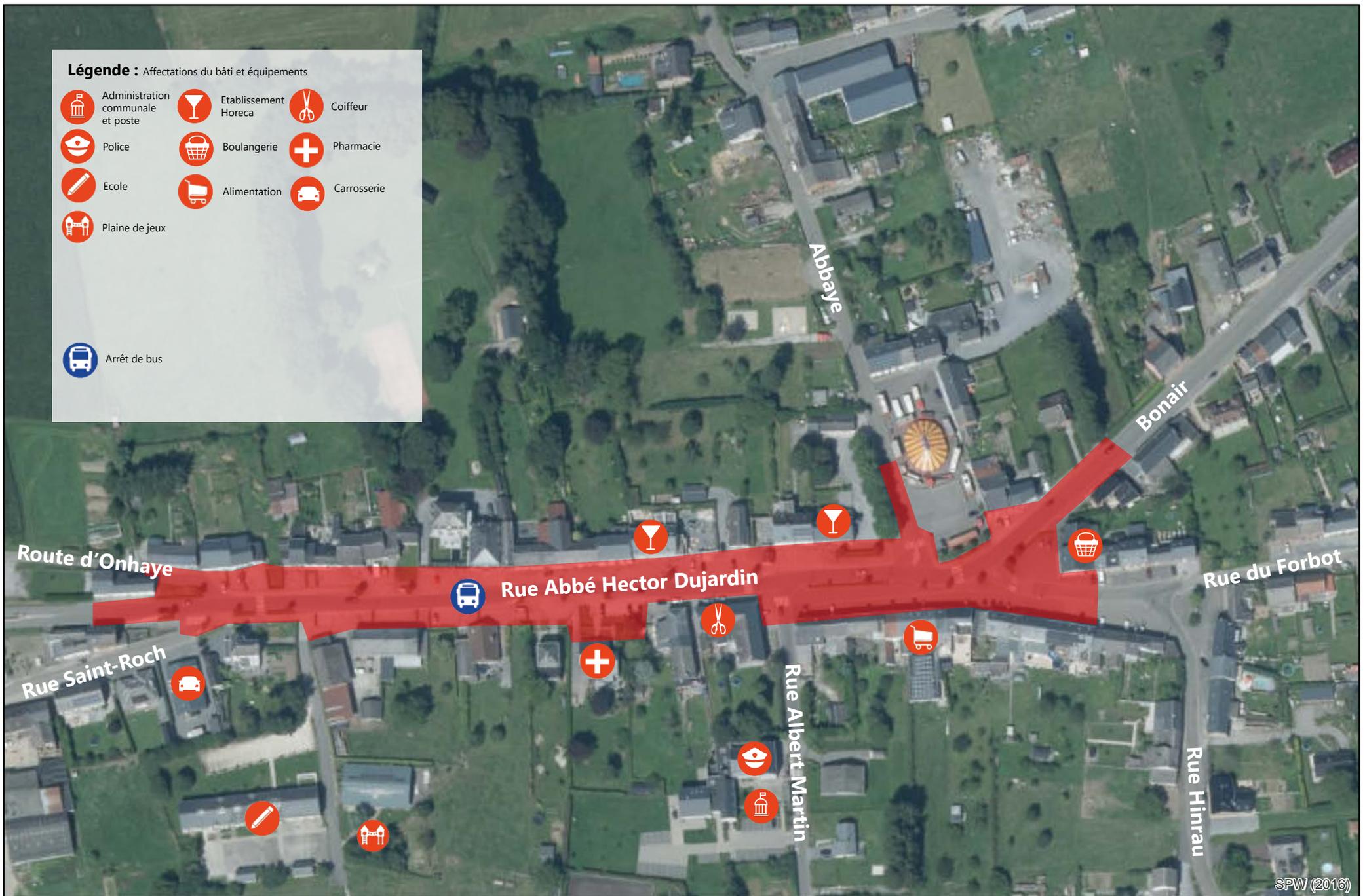


Situation actuelle - Orthophoto 2016

Source : SPW

0 50 mètres





Onhaye - Activités



5. Affectations du bâti

Les bâtiments qui bordent la rue Abbé Hector Dujardin sont des **maisons unifamiliales**, dont quelques rez-de-chaussée sont occupés par des **petites surfaces commerciales, établissements HORECA ou professions libérales**. Une ferme en activité s'y trouve également.

L'école communale d'Onhaye, ainsi que l'administration communale, la poste et la police, sont localisées à proximité de la rue Abbé Hector Dujardin, le long de rues s'y greffant.



6. Vocations de l'espace public

La rue Abbé Hector Dujardin remplit différentes fonctions :

Fonction de circulation : Le déplacement y est appréhendé sous l'angle des mobilités automobile et piétonne.

- Le village d'Onhaye est traversé par le trafic de transit venant d'Hastière et de Givet et allant vers Dinant, vu l'absence de bretelles vers le contournement dans ce sens.
- Les automobilistes disposent d'une bande de circulation dans chaque sens et d'espaces de stationnement délimités.
- De larges trottoirs favorisent les déplacements piétons.
- Un arrêt de bus a également été aménagé à proximité de l'école. Il permet aux élèves de se rendre à Dinant.



Fonction de desserte :

- Desserte résidentielle, la rue étant bordée de maisons unifamiliales.
- Desserte des petites surfaces commerciales, établissements HORECA et professions libérales.
- Desserte des équipements publics implantés le long du réseau viaire qui se greffe à la rue Abbé Hector Dujardin.
- Desserte de la place d'Onhaye située à l'extrémité de la rue Abbé Hector Dujardin et servant principalement de parking, de place de marché hebdomadaire et, selon les occasions, d'espace de fête. Pour des raisons budgétaires, cette place n'a pas été intégrée au projet de réaménagement.

Fonction de séjour :

La fonction de séjour n'a pas constitué une priorité dans l'aménagement. Des bancs étaient prévus dans les plans du projet ; ils n'ont cependant pas été mis en place, la crainte des autorités communales étant de voir les riverains confrontés à des nuisances sonores et visuelles.

Cependant, le réaménagement a tout de même permis à deux établissements HORECA d'installer leur terrasse.



II. Défis et objectifs visés

1. Éléments déclencheurs

La Commune d'Onhaye ne s'est pas dotée de document de planification ou stratégique. Le projet de réaménagement de la rue Abbé Hector Dujardin a été lancé en dehors des outils d'urbanisme et d'aménagement du territoire tels que prévus par le code.

Le projet est né de la volonté politique d'améliorer la **qualité du centre de village**. Il était en outre nécessaire de compléter l'égouttage à certains endroits et de rénover le réseau existant.

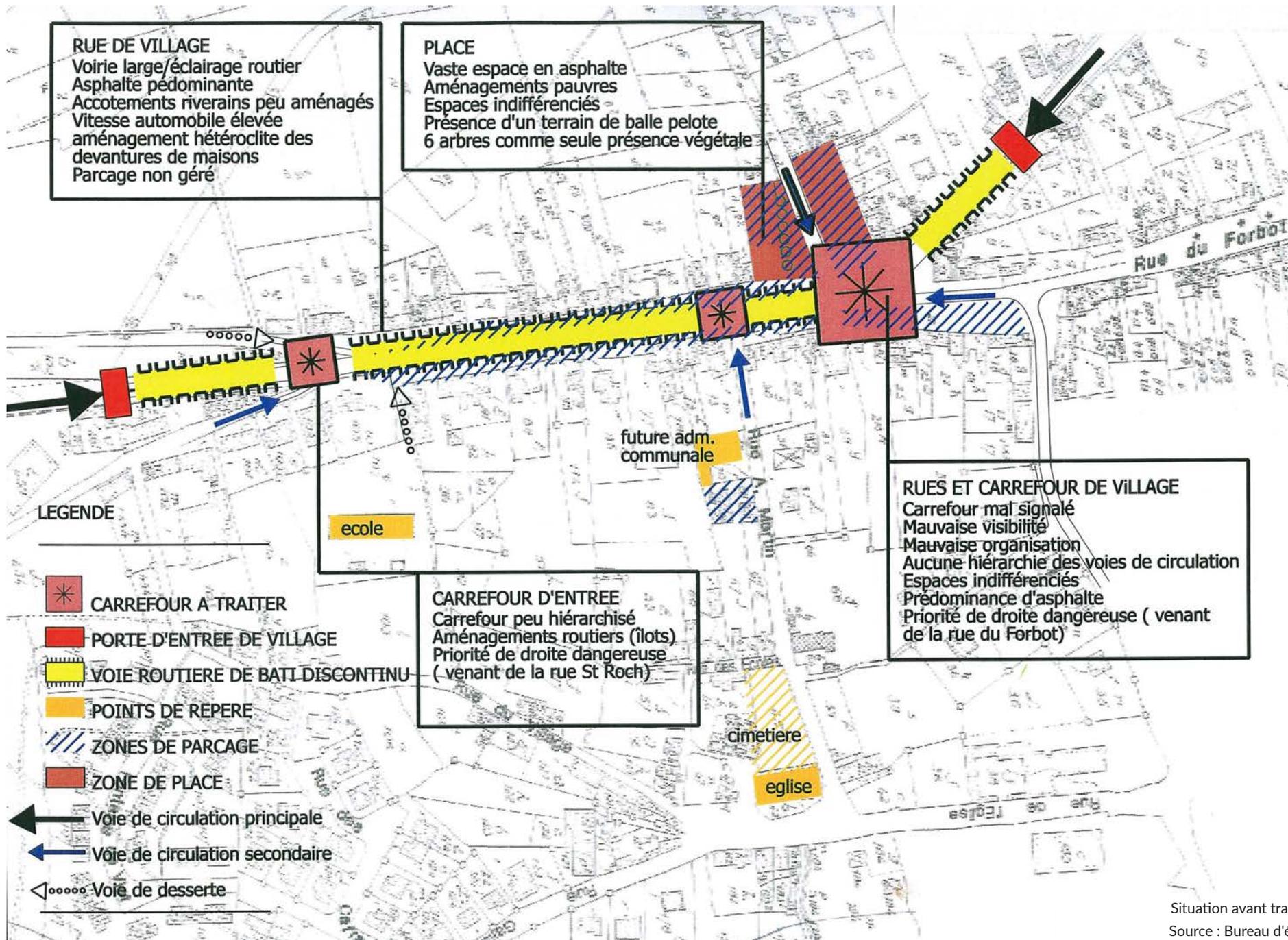
2. Objectifs visés par le projet

Il vise prioritairement à rencontrer un double objectif: **l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité routière** (diminution de la vitesse de circulation et suppression du parking inorganisé).

Ces objectifs adoptés par l'ensemble du Collège communal ont été confirmés par la nouvelle équipe au pouvoir : la reconduction de la majorité a permis de mener le projet à bien.



Situation avant travaux (2008)



Situation avant travaux (2008)
 Source : Bureau d'études Agua



III. Aménagements

Le réaménagement a principalement porté sur un tronçon de la N936, la rue Abbé Hector Dujardin. Les aménagements suivants ont été réalisés :

- Le **rétrécissement de la largeur de la voirie** destinée à la circulation automobile, permettant de réduire le champ visuel et favorisant le ralentissement des automobilistes. Ce nouveau profil a permis l'**élargissement des espaces piétons** et l'installation de terrasses HORECA.
- La **création de chicanes et déviements** composés d'emplacements de stationnement parallèles à la voirie et de **plantations qui reconfigurent l'espace**.
- La **création de trottoirs et de cheminements piétons** (pavés en béton ou asphalte). Ces cheminements ne sont pas distincts des emplacements de stationnement. Cette absence de marquage oblige les usagers à être attentifs les uns par rapport aux autres. Ceci permet également un aménagement minimaliste non contraignant quant à l'accessibilité des PMR.
- Un **éclairage spécifique** pour les deux passages piétons.
- La **création d'emplacements de stationnement**
 - Parallèlement et perpendiculairement à la voirie, avec un revêtement en asphalte.
 - Sous forme de poches de parking, bordées de haies.

La capacité en stationnement n'a pas été modifiée, mais organisée.

Ces aménagements ont été complétés par une adaptation des règles de circulation routière existantes :

- L'application systématique de la **priorité de droite** ;
- La **mise en zone 30km/h de part et d'autre de l'école** ; la vitesse est limitée à 50km/h en agglomération.

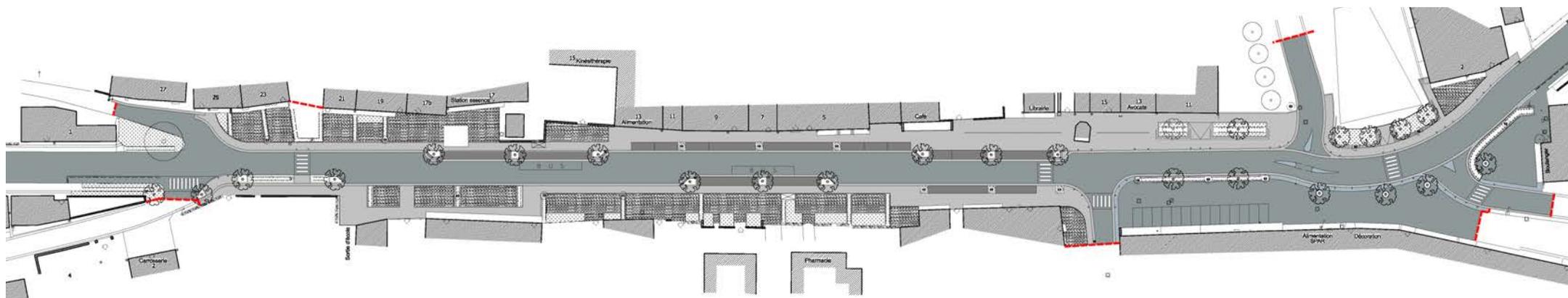
A proximité de l'école, des agents de police sont intervenus dans les premiers mois suivant la fin des travaux afin d'accompagner les usagers et de sanctionner les contrevenants aux nouvelles règles en vigueur sur le nouvel espace public.

Selon la Commune, l'ensemble de ces mesures a permis d'améliorer la sécurité routière et le cadre de vie des habitants et des commerçants. L'aménagement aux abords de l'arrêt de bus permet de garantir une sécurité pour les usagers en attente.

Les besoins spécifiques des cyclistes, peu représentés, n'ont pas été pris en considération dans la conception de l'espace public. Toutefois, la reconfiguration et les mesures d'aménagement incitent à encourager la pratique cycliste, sur ce tronçon, à tout le moins.



LEGENDE EXISTANT	LEGENDE PROJET		
	Limite de chantier		Arbre à planter <i>Tilia Cordata</i> 18/20
	Arbre		Haie à planter <i>Fagus Sylvatica</i> 100/120
	Avaloir		Eclairage sur poteau à placer
	Poubelle		Borne à placer
	Banc		Dispositif de déviation
	Soupirail		Avaloir à placer
	Chambre de visite		Poubelle à placer
	Taqueté électricité		Banc à placer
	Taqueté gaz		Chambre de visite à mettre à niveau
	Taqueté eau		Asphalte
	Eclairage		Pavés de béton rustique gris 21.75 et 14.5*14.5*10 cm
	Signalisation		Pavés de béton rustique noir 21.75 et 14.5*14.5*10 cm
	Cabine électrique		Pavés de pierre naturelle 15*21 cm
			Gravier
			Gazon



Projet réalisé en 2009
Source : Bureau d'études Agua



IV. Processus, acteurs et financement

1. Financement

L'aménagement de la traversée d'Onhaye a coûté **1.007.000 euros HTVA**. La commune a pris à sa charge 40% de ce montant, le reste des travaux faisant l'objet d'un subside dans le cadre du fond régional pour les investissements communaux (**plan triennal 2004-2006**).

Les travaux d'égouttage ont été pris en charge par la SPGE.

Ce programme a permis à la commune d'Onhaye de réaliser des travaux de voirie et d'égouttage.

2. Processus et acteurs

Acteurs porteurs de projet :

Le projet est né de la volonté politique d'améliorer la qualité du centre de village. La **Commune d'Onhaye** a bénéficié d'une **grande autonomie** dans la définition et la mise en œuvre du projet, étant donné qu'elle dispose de l'entière maîtrise de la voirie.

Rurale et comptant quelques 3.000 habitants, Onhaye peut être qualifiée de « petite » commune. L'administration compte un service Urbanisme (1 personne) et un service Environnement (1 personne) chargés principalement du suivi des demandes de permis, ainsi qu'un service Travaux-Voiries. Le projet de réaménagement a été administrativement pris en charge par le **Directeur général** de la commune.

Auteur de projet :

Une procédure d'appel d'offre public a permis de sélectionner le **bureau d'études AGUA**.

Ce bureau d'études a pris en charge la conception du projet, l'élaboration du dossier de demande de permis d'urbanisme, le suivi du chantier et le processus participatif.

Acteurs accompagnement et expertise :

Un **comité de suivi** du projet a été mis en place. Celui-ci a pu rassembler le Directeur général, le bureau d'études, l'échevin des Travaux, ainsi que les TEC, la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), le Service régional d'incendie, la police et les représentants de l'autorité de tutelle, à savoir la DGO1 Direction des voiries subsidiées et le Département de la Sécurité, du Trafic et de la Télématicque routière pour l'approbation des règlements complémentaires de circulation routière.

Acteurs participation citoyenne :

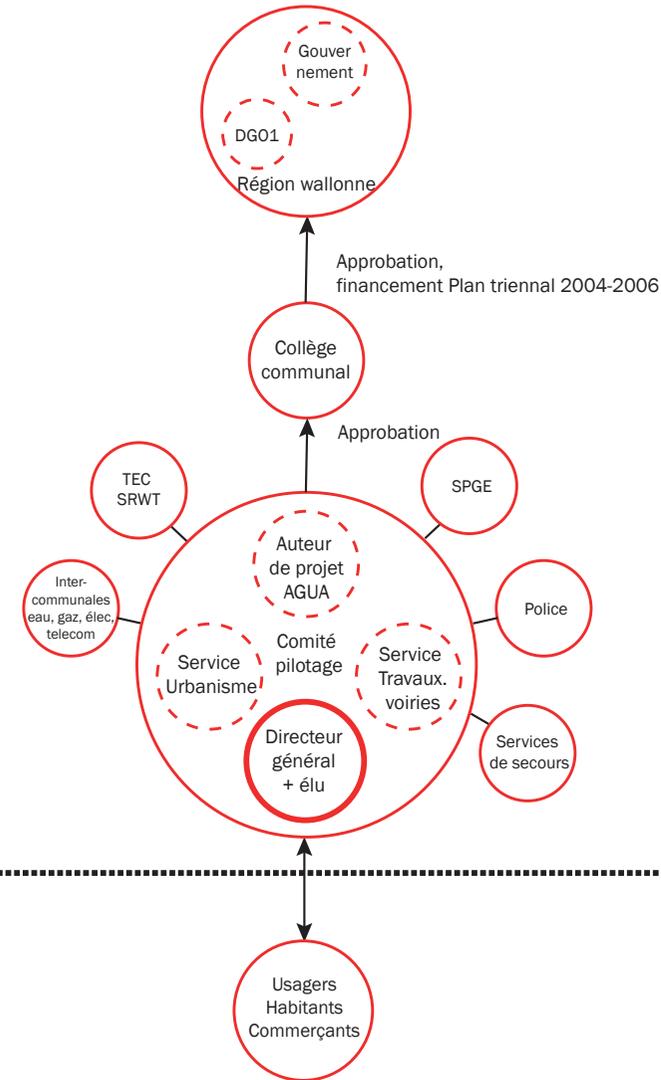
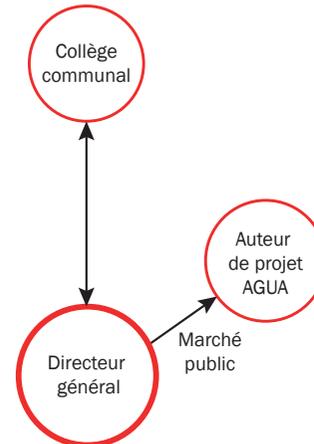
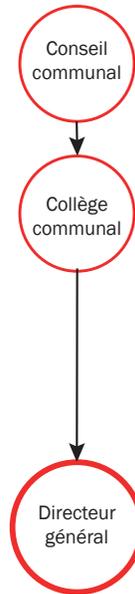
Le processus participatif, mené par le bureau d'études, a consisté en une **consultation des riverains et des commerçants**. Ceux-ci ont été entendus par le Collège communal à plusieurs reprises, en plus de l'enquête publique.

ACTEURS
VALIDATION
FINANCEMENT

ACTEURS
ACCOMPAGNEMENT
EXPERTISE

ACTEUR
PORTEUR DE PROJET +
TRANSVERSALITE

ACTEUR
PARTICIPATION
CITOYENNE



2005 ?

IMPULSION
PROGRAMMATION

APPEL +
DESIGNATION
AUTEUR DE PROJET
ESPACE PUBLIC

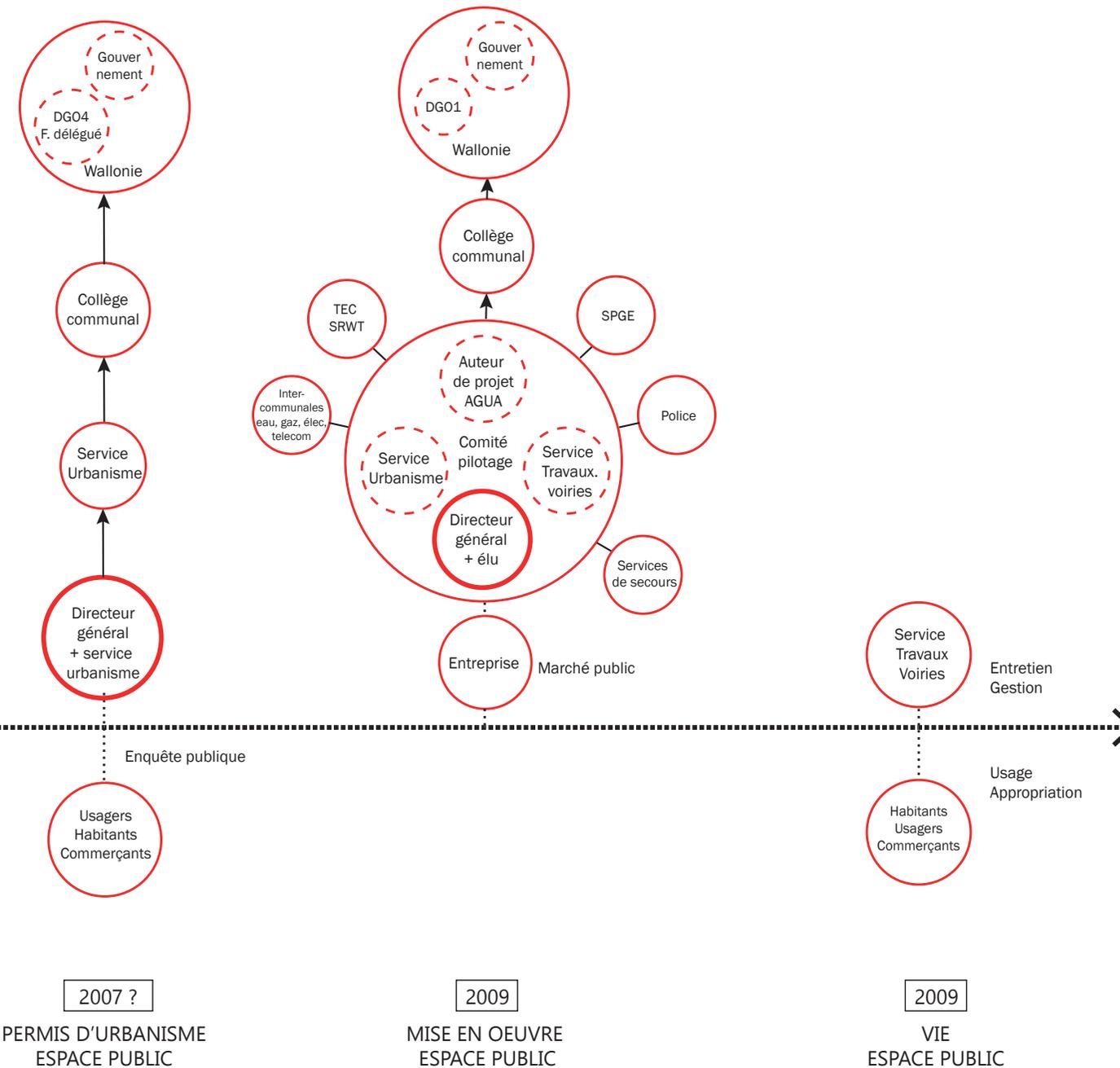
2006 ?

CONCEPTION
ESPACE PUBLIC

3. Gestion de l'espace public

L'entretien de l'espace est pris en charge par le **service Travaux et Voiries** de la commune. Ces travaux d'entretien consistent principalement à assurer la propreté des lieux et tailler la végétation. Le parti pris de la Commune est le suivant : si l'on offre un espace public propre et agréable, les usagers auront à cœur de le respecter et de le maintenir dans cet état de propreté.

Outre la prise en charge des matériaux et espaces verts, la gestion a également consisté en une intervention de la **police locale** afin de sensibiliser les usagers aux nouvelles règles de l'espace public.





V. Bilan et évaluation

L'aménagement de la rue Abbé Hector Dujardin n'a pas fait l'objet d'une évaluation spécifique. Selon la Commune, le bilan est positif étant donné le ressenti des personnes impliquées dans le suivi du projet et les retours de la population.

La réussite du projet repose sur trois atouts :

1. La voie de contournement a permis le réaménagement de la traversée du village

La requalification de la traversée du village en un espace apaisé, planté, où les cheminements piétons sont confortables, a été possible grâce à l'existence de la voirie de contournement au nord du village.

2. Voirie communale – grande autonomie pour la Commune

La rue Abbé Hector Dujardin étant voirie communale, la Commune d'Onhaye a pu concevoir et mettre en œuvre son réaménagement de manière assez autonome, sans devoir négocier avec un nombre trop grand d'acteurs.

3. Un bureau d'études compétent

« Lorsqu'un 'bon' bureau d'études est choisi, pour la Commune, le plus gros du travail est fait. La Commune n'a plus qu'à suivre... ».

Selon Luc Grégoire, le Directeur général de l'administration d'Onhaye, le choix du bureau d'études s'est révélé décisif pour l'ensemble du projet. Dans ce cas-ci, le bureau d'études a pris en charge le projet de A à Z, assurant également les présentations du projet et l'animation des réunions de consultation des citoyens et commerçants. Ces présentations de qualité ont sans doute facilité l'adhésion des riverains au projet.

Enseignements

L'exposé du projet de réaménagement de la traversée du village de Onhaye nous permet de retenir quelques enseignements :

- La reconfiguration de l'espace public et la réorganisation du partage modal mis à profit d'une convivialité accrue et d'une identité renforcée du cœur villageois ;
- Un aménagement d'espace public permet de renforcer l'attractivité du village et stimule le dynamisme économique local ;
- Un aménagement d'espace public doit agencer un lien qualitatif entre la sphère publique et privée. La qualité du frontage est essentielle pour participer tant au bien-être résidentiel qu'à l'activation de l'espace public.
- La compétence de l'auteur de projet est un facteur primordial de la réussite du projet. Cette compétence allie les aspects conceptuels, techniques, les aspects liés à la maîtrise du processus et les liens avec les acteurs. Une faculté d'écoute et de pédagogie s'avère également un atout considérable.

Données issues de la rencontre le 09/05/2018, entre

- Luc Grégoire, Directeur général de l'administration communale d'Onhaye
- Delphine Destain, chercheuse CPDT
- Stéphanie Demeulemeester, chercheuse CPDT

Remerciements

L'équipe de recherche remercie Luc Grégoire pour le temps qu'il a pu consacrer à l'entretien ayant permis d'aboutir à la réalisation de la présente fiche.

Leurs remerciements vont également au bureau d'étude AGUA pour les documents ayant permis d'illustrer le présent document.